

Vote de crédits. Ex. 1952. restes à payer ex 1951.

L. C. N. Vote sur l'ex 1952 au titre des restes à payer ex 1951.

1°)	Responsabilité civile supérieurs pompiers. Ex 1949. 50-51.	:	156 ⁴	
2°)	Surveillance des viandes ex 1951. N. Caillé 1 ^{er} . 20 187 à 189 :	:	4037. ch 6 art 3.	
	ch 1 art 5	Assurances sociales	:	403
	ch. 1. art 6	Accidents du Travail	:	25
	ch 1 art 13	Versement forfaitaire	:	301